

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Attractivité et de Développement à la CUMA des 5 Chemins pour la mise en œuvre du Projet agricole de territoire : irrigation raisonnée, circuits courts et emploi**

CP/2020/316

**Service chef de file :**

L - Mission aménagement, développement et emploi

**Services associés :**

L - Mission Aménagement, Développement et Emploi

L4 - Environnement et aménagement des territoires

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibérations du Conseil Départemental N° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de renforcer son partenariat avec les acteurs locaux, en proposant des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord le 11 décembre 2017 (délibération n° CD/2017/077).

Le projet d'attractivité et de développement « irrigation raisonnée, circuits courts et emploi » de la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) des 5 Chemins, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires suivants :

- « aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi » et
- « conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public » - dynamiser l'offre commerciale dans les bourgs d'Alsace du Nord.

Il a pour ambition d'organiser collectivement les exploitants agricoles d'un territoire pour mettre en place et gérer de manière durable un réseau d'irrigation raisonnée afin de sécuriser et valoriser les productions, dynamiser la création d'emplois stables et promouvoir les nouveaux modes de commercialisation en circuits courts notamment sur l'agglomération haguénovienne.

## **LE CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION NORD**

Le Département a souhaité accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tourisme, etc.) et de territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord le 8 février 2018.

## **LE PROJET AGRICOLE DE TERRITOIRE DE LA CUMA DES 5 CHEMINS : AGRICULTURE RAISONNÉE, CIRCUITS COURTS ET EMPLOI**

Le secteur de Brumath bénéficie d'une agriculture dynamique et diversifiée s'appuyant sur un réseau d'exploitations familiales dont l'économie repose pour une part importante sur les productions spéciales et sur l'élevage afin de permettre aux producteurs de dégager un revenu sur des surfaces limitées.

Le maintien de ce revenu et donc la pérennité des exploitations repose notamment sur les possibilités de vente directe ou en circuits courts de productions légumières (dont asperges) en bénéficiant d'un bassin de consommateurs important entre Haguenau et Strasbourg. Le secteur est spécialisé également dans la culture du houblon, emblématique de ce territoire.

Ces productions mobilisent par ailleurs beaucoup de main d'œuvre saisonnière, sans nécessité de qualification particulière.

Cette activité agricole représente par conséquent un enjeu important de développement du territoire et de soutien à l'emploi en proposant de la vente locale tant en restauration collective qu'en direction des particuliers.

Toutefois, les sols pour partie sableux sont très sensibles à la sécheresse et la répétition d'étés particulièrement secs rendent ces productions aléatoires, remettant en cause la pérennité ou la reprise de ces exploitations dans le cadre d'un modèle bien adapté au territoire. Le projet permettra aussi de supprimer les prélèvements en rivière, compte tenu du peu de ressources du secteur.

Le territoire bénéficie de plusieurs atouts qu'il convient de valoriser :

- des terres de qualité, sous réserve de disposer de suffisamment d'eau ;
- une réserve d'eau, la nappe phréatique d'Alsace susceptible de répondre aux besoins en eau sous réserve d'une gestion de l'eau économe maîtrisée car la zone de pompage se trouve en bordure de cette nappe ;
- un réseau d'agriculteurs prêts à œuvrer ensemble pour trouver des solutions collectives.

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce projet d'irrigation qui vise à permettre aux 12 agriculteurs participants de sécuriser leurs productions et donc leurs filières de vente en circuits courts.

Les 12 agriculteurs se sont regroupés au sein d'une Coopérative d'Utilisation de Matériel agricole (CUMA) pour assurer d'une part la maîtrise d'ouvrage du projet d'irrigation

collectif (forages et stations de pompage sur nappe, réseau principal et secondaire...) et d'autre part la gestion de cet outil selon des principes de maîtrise des consommations en eau et de développement de cultures spéciales créatrices d'emplois et susceptibles d'être commercialisées en circuits courts.

L'eau sera prélevée dans la nappe phréatique selon des modalités définies dans l'étude hydrogéologique qui sera réalisée. Elle sera amenée à proximité des 188 ha parcelles à irriguer grâce à un réseau de transport d'une longueur totale de 12,8 km pour le réseau principal et 9 km pour le réseau secondaire. La CUMA devra obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires pour le prélèvement d'eau et la réalisation des équipements de transport et de distribution d'eau (notamment en matière de franchissement de routes départementales).

L'investissement total est estimé à 1 355 655 € HT.

En complément il appartiendra à chaque membre de la CUMA d'acquiescer individuellement l'équipement de distribution et d'arrosage, non pris en charge par la CUMA. 75% des surfaces seront irrigués par goutte à goutte ce qui donne des garanties en matière de gestion efficace de la ressource et de prévention de l'érosion des sols.

Le projet sera soumis à une évaluation environnementale dans le cadre d'un dossier « au cas par cas » et l'impact du prélèvement sur la nappe du pliocène de Haguenau se limitera à 200 000 m<sup>3</sup> /an par ouvrage et fera l'objet de procédures administratives au titre de la loi sur l'Eau.

La CUMA réglera les prélèvements par un suivi des besoins en eau grâce à des stations météorologiques connectées et des compteurs d'eau individuels en complément de celui de la station.

Cette coopérative bénéficie de l'accompagnement technique de la Chambre d'Agriculture d'Alsace qui a notamment consulté les agriculteurs concernés afin d'analyser leur projet individuel en matière de culture et d'irrigation et leur impact sur le territoire.

La Chambre d'agriculture accompagnera les adhérents dans la conduite du projet et puis dans la gestion de l'irrigation

Co-construit avec le Département, ce projet d'attractivité et de développement s'inscrit au sein des deux enjeux prioritaires suivants :

- aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi et
- conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public (dynamiser l'offre commerciale dans les bourgs d'Alsace du Nord).

### **Il contribue à différentes politiques du Département du Bas-Rhin :**

- le partenariat avec le monde agricole avec la signature le 13 mai 2019 d'une convention d'autorisation de financements complémentaires entre le Département et la Région (art. L. 3232-1-2 du CGCT) au profit des filières agricoles
- la stratégie départementale du circuit court de l'emploi adoptée le 25 juin 2018 et l'axe 1 « Agir sur les ressources du territoire pour développer l'emploi » du Circuit Territorial de l'Emploi adopté le 4 avril 2019
- la stratégie départementale en faveur de la transition énergétique et écologique adoptée le 13 décembre 2018 et le plan d'actions en vue de son déploiement adopté le 4 avril 2019

## **LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES DU PROJET**

Il est proposé que le Département du Bas-Rhin, la CUMA des 5 Chemins, la Chambre d'Agriculture d'Alsace et la Communauté d'Agglomération de Haguenau s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à mettre en œuvre trois grands axes autour du projet :

### En matière environnementale

- demander et obtenir les autorisations nécessaires pour le prélèvement d'eau et la réalisation des équipements de transport et de distribution d'eau ;
- déployer les moyens techniques nécessaires à une utilisation durable de la ressource, à l'arrêt des actuels prélèvements de surface ;
- mettre en place un suivi de l'évaluation des impacts environnementaux.

### En matière de circuits courts

- animer un groupe de travail sur le développement de la commercialisation locale des produits du territoire en lien avec les collectivités, en vue notamment de développer des points de vente collectifs ainsi que les débouchés en restauration collective ;
- évaluer les productions actuelles et leur potentiel de développement ;
- identifier et mobiliser les structures à approvisionner (restauration collective, et en particulier collèges, EHPAD, épiceries sociales...) ;
- organiser la distribution locale.

### En matière d'emploi

- animer un groupe de travail pour piloter et coordonner le recrutement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) par les exploitants agricoles ;
- étudier la faisabilité de créer un groupement d'employeurs, au sein de la CUMA ou d'une autre structure pour faciliter le recrutement et pérenniser les emplois saisonniers dans l'objectif de sortie du RSA ;
- mobiliser l'ensemble des outils d'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA (plateforme *Job Connexion*, opérations de recrutements saisonniers, stages découverte, bénévolat...).

Le détail des engagements réciproques de chacun des partenaires est précisé dans la proposition de convention partenariale jointe en annexe de ce rapport.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les priorités des politiques du Département du Bas-Rhin et du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord.

## LE PLAN DE FINANCEMENT ET LES CONTRIBUTIONS DÉPARTEMENTALES

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellés	Montant ( € )	Libellés	Montant ( € )
<b>Etudes</b>			
Technique et financière (Berest)	9 970	Subvention CD67	406 700 (30%)
Accompagnement de la CA Alsace	10 000	Subvention Région	406 700 (30%)
Etude hydrologique	3 475	Autofinancement	542 255 (solde - 40%)
Etude incidence forage	8 750		
<b>TOTAL étude</b>	<b>32 195</b>		

<b>Investissement projet</b>			
Canalisation	730 000		
Electro mécanique ( + ESR)	400 000		
Maitrise d'œuvre	31 010		
Raccordement ESR	150 000		
Station météo	12 450		
<b>TOTAL investissement</b>	<b>1 323 460</b>		
<b>TOTAL réseau collectif</b>	<b>1 355 655</b>		<b>1 355 655</b>

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	96 000 000,00 €	21 319 473,00 €	406 700,00 €

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Nord, réunie le 17 septembre 2020, il est proposé à la Commission Permanente du Conseil Départemental de décider :

- d'approuver le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds d'attractivité et de développement du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, au projet partenarial « projet agricole de territoire : irrigation raisonnée, circuits courts et emploi » porté par la CUMA des 5 Chemins ;
- d'attribuer une subvention d'investissement au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité d'un montant de 406 700,00 € à la CUMA des 5 Chemins du Projet agricole de territoire, correspondant à 30 % des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe du projet ;
- d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre la CUMA des 5 Chemins, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le Département du Bas-Rhin pour le projet précité, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;
- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la CUMA des 5 Chemins et le Département du Bas-Rhin pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :*

*- d'approuver le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds d'attractivité et de développement du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, au projet partenarial « projet agricole de territoire : irrigation raisonnée, circuits courts et emploi » porté par la CUMA des 5 Chemins ;*

*- d'attribuer une subvention d'investissement au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité d'un montant de 406 700,00 € à la CUMA des 5 Chemins pour le projet de Projet agricole de territoire, correspondant à 30 % des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe du projet*

*- d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre la CUMA des 5 Chemins, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le Département du Bas-Rhin pour le projet précité, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;*

*- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la CUMA des 5 Chemins et le Département du Bas-Rhin pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 06/10/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY